



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Nazaire

Canada **Saint-Nazaire**
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal, tenue le lundi 8 juin 2015, sous la présidence de M. Martin Sauvé, maire.

Participent aussi les membres du conseil suivants:

M. Raynald Gobeil, district N° 1
M^{me} Rollande Côté, district N° 2
M. Jules Bouchard, district N° 3
M. Romuald Tremblay, district N° 4
M. Claude Tremblay, district N° 5
M. Jean-François Néron, district N° 6

Participe également à cette séance:

Me Desneiges Simard, directrice générale

Nombre de citoyens présents: 0

1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1.1. Vente du terrain numéro 52 / Quartier Boréal

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire est propriétaire de terrains au Quartier Boréal, Saint-Nazaire

ATTENDU QUE le terrain 52 portant le numéro cadastral 28-62 du rang 4, canton Taché

ATTENDU QUE l'entreprise «Maison Laprise» ont signé une promesse d'achat pour acquérir ledit terrain au cout de 15 187.84 \$ plus taxes

ATTENDU QUE le notaire François Lavoie, agit à titre de notaire instrumentant pour le transfert de propriété

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Romuald Tremblay
Appuyé par Jean-François Néron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise la vente du terrain portant le numéro cadastral 28-62 du rang 4, canton Taché à l'entreprise «Maison Laprise» au coût de 15 187.84 \$ plus taxes

Que le branchement au service d'approvisionnement en eau potable est à la charge de l'acheteur ainsi que les installations nécessaires pour l'évacuation des eaux usées

Que tous les frais de transfert de propriété sont à la charge de l'acheteur

Que la municipalité de Saint-Nazaire mandate Martin Sauvé, maire et Desneiges Simard, directrice générale à signer tous les documents jugés utiles et/ou nécessaires pour donner plein effet à la présente

Acceptée

Saint-Nazaire, le 8 juin 2015

Me Desneiges Simard, d.g

M. Martin Sauvé, maire

0310